

SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Héléne, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) :

Était excusé :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul
Date convocation : 05 mars 2026 - Date d'affichage : 05 mars 2026

OBJET : DECISION DE CONSTITUTION DE PROVISIONS RELATIVES A L'EHPAD LARRAZKENA- NOMENCLATURE 7.1

Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux sont prévus à l'EHPAD (extension et rénovation des 40 salles de bains).

Pour ce faire afin de couvrir les risques de ce travaux, Monsieur le maire propose de constituer des provisions ;

Monsieur le Maire rappelle que dans les années futures des travaux lourds d'entretien seront à réaliser

Il rappelle que ce montant est fixé annuellement. Pour l'année 2026, il propose d'inscrire au budget un montant de 42 000 € de provisions.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** de constituer pour 2026 un montant de 42 000 € de provisions relatives à l'Ehpad Larrazkena

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 16/03/2026
Et après transmission en sous-préfecture le 16/03/2026

